



**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**N° DEL2024-12-12**

**SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX - TARIFS MUNICIPAUX - APPLICATION**

**AU 1ER JANVIER 2025**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
33	24	31

L'an deux mille vingt quatre, le 19 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Catherine FLAVIGNY, Maire.

**Etaient présents :**

M. François VION, Mme Catherine FLAVIGNY, Mme Martine CHABERT-DUKEN, M. Bertrand CAMILLERAPP, Mme Françoise CHASSAGNE, M. Gaëtan LUCAS, Mme Stéphanie TOURILLON, M. Thomas SOULIER, Mme Cécile GRENIER, M. Alain GUILLAUME, M. Nicolas CALEMARD, M. Gérard RICHARD, Mme Brigitte PETIT, Mme Isabelle VION, Mme Laurence LECHEVALIER, Mme Marion DIARRA, M. Jérôme BESNARD, M. Thibault GANCEL, M. Pascal MAGOAROU, Mme Claudie MAUGÉ, Mme Christine LECLERCQ, Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, Mme Carole BIZIEAU, M. Stéphane HOLÉ.

**Etaient excusés et représentés :**

Mme Nathalie ADRIAN à Mme Françoise CHASSAGNE, Mme Laure O'QUIN à Mme Laurence LECHEVALIER, M. Arnaud BARROIS à M. François VION, M. Pierre CONIL à Mme Christine LECLERCQ, M. Alexandre RIOU à Mme Claudie MAUGÉ, M. Alain SARRAZIN à M. Nicolas CALEMARD, Mme Valérie BERTEAU à Mme Brigitte PETIT.

Secrétaire de séance : Thibault GANCEL

\*\*\*\*\*

**DEL2024-12-12 - Services publics municipaux - Tarifs municipaux - Application au 1er janvier 2025**

**Rapporteur : Monsieur François VION, Adjoint en charge des Finances et du Développement Durable**

**Vu** l'indice INSEE des prix à la consommation harmonisé de novembre 2024 qui constate une

progression de **+1.7%** sur 1 an ;

**Vu** la délibération 2020-07-04 du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame Le Maire de procéder aux révisions périodiques des tarifs existants selon l'indice AMF des dépenses communales de l'année de référence ;

**Vu** la délibération 2023-12-13 sur la révision des tarifs municipaux applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Considérant** la nécessité de procéder à la révision des tarifs municipaux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025 selon l'indice des prix à la consommation harmonisée soit **+1.7%** avec un arrondi à 0,5 centimes.

Comme chaque année, la Ville procède à l'actualisation des tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier. Le taux habituellement retenu est celui de l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières édité par l'Association des Maires de France (AMF) et la Banque postale.

En raison d'un défaut d'actualisation, cet indice n'est pas paru cette année. Il convient donc de le remplacer par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) qui mesure l'inflation des prix des produits consommés par les ménages sur un an.

Cet indice reflète le prix du panier des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes. Cette revalorisation des tarifs est également l'occasion d'apporter des ajustements.

Un premier ajustement est opéré sur les tarifs de reprographie des documents d'urbanisme considérés comme trop bas par rapport aux prix pratiqués par les autres collectivités et au coût de revient du service proposé. Par ailleurs, le service de l'urbanisme étant extrêmement sollicité par des professionnels pour la reproduction des permis de construire et d'autorisation d'urbanisme, il est proposé d'augmenter les tarifs et d'introduire un tarif pour la numérisation des documents. En revanche, le service continue d'autoriser gratuitement la photographie des documents consultés par les usagers.

Il est proposé également de geler momentanément pendant 6 mois les tarifs de permis de stationnement et de décaler leurs mises à jour à la fin du second trimestre 2025. En effet, le vote des tarifs d'occupation en décembre pose des difficultés au service pour récupérer avant le démarrage de l'occupation au 1<sup>er</sup> janvier, les formulaires de demande d'autorisation des commerçants.

Enfin, il est proposé de réévaluer les tarifs de location du cinéma Ariel au regard des prestations réalisées et de la mise à disposition du personnel régisseur.

Veillez trouver ci-dessous les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

## A- Reprographie et communication de documents

### I- Communication de documents administratifs

Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978

Documents noir et blanc :	Tarif 2023	Tarif 2024	Tarif 2025	Unité
Format A4	0,18 €	0,18 €	0,18 €	par page
Format A3	0,36 €	0,36 €	0,36 €	par page
Format A2	0,72 €	0,72 €	5,00 €	par page
Format A1	1,44 €	1,44 €	5,00 €	par page
Format A0	2,88 €	2,88 €	10,00 €	par page
Autres formats	2,88 €	2,88 €	10,00 €	par m <sup>2</sup>

Documents en couleur :	Tarif 2023	Tarif 2024	Tarif 2025	Unité
Format A4	0,20 €	0,20 €	0,40 €	par page
Format A3	0,40 €	0,40 €	0,80 €	par page
Format A2	0,80 €	0,80 €	5,00 €	par page
Format A1	1,60 €	1,60 €	5,00 €	par page
Format A0	3,20 €	3,20 €	10,00 €	par page
Autres formats	3,20 €	3,20 €	10,00 €	par m <sup>2</sup>
Communication sur support CD ROM	2,75 €	2,75 €	2,75 €	Par cd-rom

### II- Reprographie

Hors cas listés au I

	Tarif 2023	Tarif 2024	Tarif 2025	Unité
Numérisation < A3			0,40 €	par page
Numérisation > A3 et < A1			5,00 €	par page
plan PC < A2 et A0			5,00 €	par page

### III- Frais de port

Applicable pour l'envoi postal des documents prévus au point I

	Tarif 2023	Tarif 2024	Tarif 2024	Unité
Frais de port	Prix coûtant	Prix coûtant	Prix coûtant	Par envoi

## B- Occupation du domaine public - Permis de stationnement

Terrasses et autres occupations commerciales	Tarif 2023	Tarif 2024	Tarif 2025	Unité	Durée
Terrasses ou étalages ouverts ≤ 10m <sup>2</sup> , store compris (avec ou sans	18,00 €	18,80 €	18,80 €	Par m <sup>2</sup>	1 an
Terrasses ou étalages ouverts ≥ 10m <sup>2</sup> , store compris (avec ou sans	36,10 €	37,80 €	37,80 €	Par m <sup>2</sup>	1 an
Terrasses ou étalages fermés ≤ 10m <sup>2</sup>	29,90 €	31,30 €	31,30 €	Par m <sup>2</sup>	1 an
Terrasses ou étalages fermés ≥ 10m <sup>2</sup>	72,00 €	75,40 €	75,40 €	Par m <sup>2</sup>	1 an
Surfaces réservées aux transporteurs de fonds	58,70 €	61,50 €	61,50 €	Par m <sup>2</sup>	1 an
Création ou modification du marquage - Dans le cas d'une autorisation annuelle ci-dessus uniquement.	60,10 €	62,90 €	64,00 €	Forfait	sans objet
Tente, installation commerciale ponctuelle	3,00 €	3,10 €	3,20 €	Par m <sup>2</sup>	1 semaine
Manège, jeux et autres attractions et spectacle	3,00 €	3,10 €	3,20 €	Par m <sup>2</sup>	1 semaine
Cirque	50,00 €	52,40 €	53,30 €	Forfait par jour de spectacle	
Véhicule en exposition	29,90 €	31,30 €	31,80 €	Par m <sup>2</sup>	1 semaine
Commerce ambulant hors marché (Foodtruck, glacier, stands de confiserie..)					
Emplacement moins de 4 jours par semaine	10,00 €	10,50 €	10,70 €	Forfait par service	
Emplacement à partir de 4 jours par semaine	40,00 €	41,90 €	42,60 €	Forfait par semaine	
Fourniture d'électricité par la ville (16A)	4,00 €	5,00 €	5,10 €	par jour / par emplacement	

Autres occupations	Tarif 2023	Tarif 2024	Tarif 2025	Unité	Durée
Dépôt de matériaux, échafaudages, matériels et engins, caissons à déchets, conteneurs, bennes, dont la durée d'occupation est supérieure à 24H	6,10 €	6,40 €	6,50 €	Par m <sup>2</sup>	1 semaine
Ruches et installations assimilables	2,90 €	3,00 €	3,10 €	Par m <sup>2</sup>	1 an
Taxi - Place de stationnement	106,30 €	111,30 €	113,20 €	Par place	1 an

### Modalités particulières d'application

- Les permis sont accordés pour une période étant nécessairement un multiple entier des durées indiquées dans la grille.
- La redevance est due pour la totalité de la période autorisée, sans préjudice de la réalité de l'occupation par le titulaire.

<b>C- Intervention de moyens municipaux</b>					
<b>Personnels</b>	<b>Tarif 2023</b>	<b>Tarif 2024</b>	<b>Tarif 2025</b>	<b>Unité</b>	<b>Durée</b>
Adjoint Technique 2ème classe	33,50 €	35,10 €	35,70 €	Par agent	1 heure
Adjoint Technique 1ère classe	34,00 €	35,60 €	36,20 €	Par agent	1 heure
Adjoint Technique Principal 2ème classe	34,00 €	35,60 €	36,20 €	Par agent	1 heure
Adjoint Technique Principal 1ère classe	37,90 €	39,70 €	40,40 €	Par agent	1 heure
Agent de Maîtrise	37,90 €	39,70 €	40,40 €	Par agent	1 heure
Agent de Maîtrise Principal	39,20 €	41,00 €	41,70 €	Par agent	1 heure
Régisseur son et lumière	43,10 €	45,10 €	45,90 €	Par agent	1 heure
Gardien	33,50 €	35,10 €	35,70 €	Par agent	1 heure
Agent administratif et technique <b>(new)</b>	34,00 €	35,60 €	36,20 €	Par agent	1 heure
<b>Véhicules</b>	<b>Tarif 2023</b>	<b>Tarif 2024</b>	<b>Tarif 2025</b>	<b>Unité</b>	<b>Durée</b>
Tractopelle	67,20 €	70,40 €	71,60 €	Par véhicule	1 heure
Nacelle	57,10 €	59,80 €	supprimé	Par véhicule	1 heure
Balayeuse	46,90 €	49,10 €	49,90 €	Par véhicule	1 heure
Camion benne	46,90 €	49,10 €	49,90 €	Par véhicule	1 heure
Autres véhicules utilitaires	19,00 €	19,90 €	20,20 €	Par véhicule	1 heure

<b>D- Utilisation des locaux municipaux</b>					
<b>Locations de salles polyvalentes</b>	<b>Tarif 2023</b>	<b>Tarif 2024</b>	<b>Tarif 2025</b>	<b>Unité</b>	
Grande salle du Rexy - journée	300,30 €	314,40 €	319,70 €	Forfait 16 heures	(*)
Grande salle du Rexy - demi-journée	150,15 €	157,20 €	159,90 €	Forfait 4 heures	(*)
Le jardin du Rexy - journée	247,40 €	259,00 €	263,40 €	Forfait 16 heures	(*)
Le jardin du Rexy - demi-journée	123,70 €	129,50 €	131,70 €	Forfait 4 heures	(*)
Maison des Associations - Grande salle - journée	300,30 €	314,40 €	319,70 €	Forfait 16 heures	(*)
Maison des Associations - Grande salle - demi-journée	150,15 €	157,20 €	159,90 €	Forfait 4 heures	(*)
Maison des Associations - Salle centrale - journée	220,20 €	230,50 €	234,40 €	Forfait 16 heures	(*)
Maison des Associations - Salle centrale - demi-journée	110,10 €	115,30 €	117,30 €	Forfait 4 heures	(*)
Maison des Scouts - Salle polyvalente - journée	247,40 €	259,00 €	263,40 €	Forfait 16 heures	(*)
Maison des Scouts - Salle polyvalente - demi-journée	123,70 €	129,50 €	131,70 €	Forfait 4 heures	(*)
Caution - Rexy, Maison des Associations, Maison des Scouts - journée	200,00 €	200,00 €	200,00 €	Forfait	

<b>Locations d'équipements culturels</b>	<b>Tarif 2023</b>	<b>Tarif 2024</b>	<b>Tarif 2025</b>	<b>Unité</b>	
Ariel - demi-journée	304,60 €	318,90 €	400,00 €	Forfait	(*)
Ariel - journée	413,30 €	432,70 €	600,00 €	Forfait	(*)
<b>Locations d'équipement sportifs</b>	<b>Tarif 2023</b>	<b>Tarif 2024</b>	<b>Tarif 2025</b>	<b>Unité</b>	
Salle 1 - Centre Sportif	55,40 €	58,00 €	59,00 €	Forfait	(*)
Salle 2 - Centre Sportif	42,90 €	44,90 €	45,70 €	Forfait	(*)
Salle 3 ( salle 1 + salle 2) - Centre Sportif	98,10 €	102,70 €	104,40 €	Forfait	(*)
Gymnase Saint-Exupéry	33,00 €	34,60 €	35,20 €	Par heure	(*)
Gymnase Camus	33,00 €	34,60 €	35,20 €	Par heure	(*)
Gymnase Berthelot		34,60 €	35,20 €	Par heure	(*)
Gymnase Tony Parker - salle A	33,00 €	34,60 €	35,20 €	Par heure	(*)
Gymnase Tony Parker - salle B	33,00 €	34,60 €	35,20 €	Par heure	(*)
Gymnase Tony Parker - salle C	66,10 €	69,20 €	70,40 €	Par heure	(*)
Gymnase Tony Parker - salle D	33,00 €	34,60 €	35,20 €	Par heure	(*)
Gymnase Tony Parker - Dojo	66,10 €	69,20 €	70,40 €	Par heure	(*)
Gymnase du Village	66,10 €	69,20 €	70,40 €	Par heure	(*)
Terrain de football	133,90 €	140,20 €	142,60 €	Par heure	(*)
Terrain de rugby	133,90 €	140,20 €	142,60 €	Par heure	(*)
Stade d'athlétisme (piste, aires de lancers ou de sauts)	22,00 €	23,00 €	23,40 €	Par heure	(*)
Courts de tennis	16,60 €	17,40 €	17,70 €	Par heure	(*)
Salle de roller	67,00 €	70,10 €	71,30 €	Par heure	(*)
Salle de tennis de table	67,00 €	70,10 €	71,30 €	Par heure	(*)
Terrain de football synthétique + 2 vestiaires	27,20 €	28,50 €	29,00 €	Par heure	(*)

<b>Clés - Badge - Prêt de matériel</b>	<b>Tarif 2023</b>	<b>Tarif 2024</b>	<b>Tarif 2025</b>	<b>Unité</b>
1er badge/1ère clé - <i>Par personne morale bénéficiaire autorisée</i>	gratuite	gratuite	gratuite	
Centre Sportif - badge	12,60 €	13,20 €	13,40 €	par badge
Autre équipement - Clé simple	3,90 €	4,10 €	4,20 €	par clé
Autre équipement - Clé sur organigramme	Prix coûtant	Prix coûtant	Prix coûtant	par clé
Caution - Prêt de matériel audiovisuel	203,70 €	213,30 €	216,90 €	Forfait
Caution - Prêt d'autre matériel (barrières, barnum,...)	99,20 €	103,90 €	105,70 €	Forfait

<b>Interventions de techniciens</b>	<b>Tarif 2023</b>	<b>Tarif 2024</b>	<b>Tarif 2025</b>	<b>Unité</b>
Ouverture et fermeture des salles	44,50 €	46,60 €	47,40 €	Forfait

<b>Modalités particulières d'application</b>				
<b>(*)</b> Les associations ayant leur siège social à Mt-St-Aignan et /ou une part active dans la vie de la Commune bénéficient d'une gratuité pour les tarifs marqués d'un astérisque (*)				

## **E- Concessions cimetières**

### **I- Concessions de terrain**

<b>Concession quinquennale</b>	<b>Tarif 2023</b>	<b>Tarif 2024</b>	<b>Tarif 2025</b>
Enfant - 1 corps	33,30 €	34,90 €	35,50 €
Adulte - 1 corps	241,90 €	253,30 €	257,60 €
Adulte - 2 corps	300,20 €	314,30 €	319,60 €
Adulte - 3 corps	358,60 €	375,50 €	381,90 €
Adulte - 4 corps	416,90 €	436,50 €	443,90 €
Adulte - au-delà de 4 corps - uniquement valable pour le renouvellement des anciennes concessions	475,30 €	497,60 €	506,10 €

<b>Concession trentenaire</b>	<b>Tarif 2023</b>	<b>Tarif 2024</b>	<b>Tarif 2025</b>
Enfant - 1 corps	66,80 €	69,90 €	71,10 €
Adulte - 1 corps	483,60 €	506,30 €	514,90 €
Adulte - 2 corps	600,40 €	628,60 €	639,30 €
Adulte - 3 corps	717,30 €	751,00 €	763,80 €
Adulte - 4 corps	834,00 €	873,20 €	888,00 €
Adulte - au-delà de 4 corps - uniquement valable pour le renouvellement des anciennes concessions	950,70 €	995,40 €	1 012,30 €

<b>Concession cinquanteenaire</b>	<b>Tarif 2023</b>	<b>Tarif 2024</b>	<b>Tarif 2025</b>
Adulte - 1 corps	806,20 €	844,10 €	858,40 €
Adulte - 2 corps	1 000,80 €	1 047,80 €	1 065,60 €
Adulte - 3 corps	1 195,40 €	1 251,60 €	1 272,90 €
Adulte - 4 corps	1 389,90 €	1 455,20 €	1 479,90 €
Adulte - au-delà de 4 corps - uniquement valable pour le renouvellement des anciennes concessions	1 584,50 €	1 659,00 €	1 687,20 €

### **II- Concession de columbarium et caverne**

<b>Concession de columbarium - quinquennale</b>	<b>Tarif 2023</b>	<b>Tarif 2024</b>	<b>Tarif 2025</b>
Case pour une urne	667,50 €	667,50 €	667,50 €

<b>Concession de columbarium - trentenaire</b>	<b>Tarif 2023</b>	<b>Tarif 2024</b>	<b>Tarif 2025</b>
Case pour une urne	936,20 €	936,20 €	936,20 €

<b>Concession de caverne- trentenaire</b>	<b>Tarif 2023</b>	<b>Tarif 2024</b>	<b>Tarif 2025</b>
Caverne	300,20 €	314,30 €	329,10 €

<b>Droit d'entrée d'une urne supplémentaire</b>	<b>Tarif 2023</b>	<b>Tarif 2024</b>	<b>Tarif 2025</b>
15 ans	58,40 €	supprimé	supprimé
30 ans	116,70 €	supprimé	supprimé

III- Droits et vacations				
	Tarif 2023	Tarif 2024	Tarif 2025	Unité
Droit de réduction	117,30 €	122,80 €	124,90 €	Par corps
Droit de dispersion	34,60 €	36,20 €	36,80 €	Par corps
Vacation de Police	20,40 €	20,40 €	20,40 €	Forfait

  

F- Marchés de plein vent				
	Tarif 2023	Tarif 2024	Tarif 2025	Unité
Taxe de droit de place	1,60 €	1,70 €	1,75 €	mètre linéaire

**APRÈS** en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**ADOPTE** les conclusions du rapport qui précède ;

**ADOPTE** à compter du 1er janvier 2025 les tarifs détaillés dans le rapport ;

**DIT** que les recettes en résultant seront imputées au budget des exercices en cours.

Date de publication : 20 décembre 2024  
Date de télétransmission : 20 décembre 2024  
Date de retour de l'acte : 20 décembre 2024  
Identifiant de l'acte : 076-217604511-20241219-5608-DE-1-1

**MONT-SAINT-AIGNAN**, le 19 décembre 2024

Madame Catherine FLAVIGNY, Maire



Le secrétaire de séance  
Thibault GANCEL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).